



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier juin deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2026

OBJET : Création d'un poste de Chef de Service de Police Municipale suite à la promotion interne 2026

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme AM. RONIN, Mme A. CHIANTIA, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

POUVOIRS : M. Y. PASDRMADJIAN (pouvoir donné à JL BOUCHAUD), M. O. LY (pouvoir donné à P. ROUSSET), M. S. MOREL (pouvoir donné à MN. STRECKER)

ABSENTS : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

Délibération N° : DEL 55/2026

Nomenclature : 4.1.1.1

Domaine : Ressources Humaines

Le rapporteur : Madame Marie-Noëlle STRECKER

Le Rapporteur EXPOSE

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (notamment les articles relatifs à la promotion interne),

VU le décret n°2000-43 du 20 janvier 2000 portant statut particulier du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale,

CONSIDERANT la proposition de promotion interne de la collectivité et les résultats de la Commission Employeurs du Centre de Gestion de l'Isère au titre de l'année 2026.

CONSIDERANT que le dossier pour le grade d'accès au cadre d'emploi des chefs de service de police municipale de catégorie B a été retenu.

CONSIDERANT que l'agent inscrit sur la liste d'aptitude donne pleine satisfaction.

Le Rapporteur PROPOSE de créer à compter du 1^{er} août 2026 un poste de chef de service de police municipale à temps complet.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

DECIDE de créer à compter du 1^{er} août 2026 un poste de chef de service de police municipale à temps complet.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 12 du budget 2026.

PRECISE que le poste correspondant au grade actuellement détenu par l'agent sera supprimé après nomination de l'agent et avis du Comité Social Territorial (CST).

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Unanimité (29 POUR)

La secrétaire de séance,

Martine BRUN

Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 9.06.2026

Date de retrait: 9.08.2026